

Département de la Somme

Classement Sonore des infrastructures de transports terrestres

Le préfet de la région Picardie
Préfet de la Somme
Officier de la Légion d'Honneur

Vu le code de la construction et de l'habitation, et notamment son article R 111-4-1 ;

Vu la loi n°92-1444 du 31 décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit, et notamment ses articles 13 et 14 ;

Vu le décret n°95-20 pris pour l'application de l'article L111-11-1 du code de la construction et de l'habitation et relatif aux caractéristiques acoustiques de certains bâtiments autres que d'habitation et de leurs équipements ;

Vu le décret n°95-21 relatif au classement des infrastructures de transports terrestres et modifiant le code de l'urbanisme et le code de la construction et de l'habitation ;

Vu l'arrêté du 9 janvier 1995 relatif à la limitation du bruit dans les établissements d'enseignement;

Vu l'arrêté du 30 mai 1996 relatif aux modalités de classement des infrastructures de transports terrestres et à l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit;

Vu l'avis du conseil municipal de Bellancourt en date du 3 septembre 1999 ;

Vu l'avis du conseil municipal de Vauchelles-le-Quesnoy en date du 17 septembre 1999 ;

Vu l'avis du conseil municipal de Doullens en date du 5 octobre 1999.

Aucun autre avis ne nous ayant été communiqué, après le délai de 3 mois de consultation ;

A R R E T E

ARTICLE 1er - Les dispositions de l'arrêté du 30 mai 1996 susvisé sont applicables dans le département de la Somme aux abords du tracé des infrastructures terrestres mentionnées à l'article 2 du présent arrêté et représentées sur le plan joint en annexe.

ARTICLE 2 - Les tableaux suivants donnent pour chacun des tronçons d'infrastructures mentionnés, le classement dans une des 5 catégories définies dans l'arrêté du 30 mai 1996 susvisé, la largeur des secteurs affectés par le bruit, ainsi que le type de tissu urbain.

La largeur des secteurs affectés par le bruit correspond à la distance mentionnée dans les tableaux ci-dessous, comptée de part et d'autres de l'infrastructure :

- pour les infrastructures routières, à partir du bord extérieur de la chaussée la plus proche ;
- pour les infrastructures ferroviaires, à partir du bord du rail extérieur de la voie la plus proche.

Département de la Somme - Autoroutes

Nom	Communes concernées	Délimitation du tronçon		Catégorie	Largeur des secteurs affectés par le bruit	Type de tissu
A1	LESBOEUF SAILLY SAILLISEL COMBLES MAUREPAS CLERY SUR SOMME HEM MONACU FEUILLERES HERBECOURT FLAUCOURT ASSEVILLERS ESTREES DENIECOURT BERNY EN SANTERRE ABLAINCOURT PRESSEIR HYENCOURT LE GRAND CHAULNES PUZEAUX PUNCHY HALLU HATTENCOURT LIANCOURT FOSSE FRESNOY LES ROYE GOYENCOURT ROYE SAINT MARD LAUCOURT BEUVRAIGNES TILLOLOY	limite Oise	limite Pas-de-Calais	1	300 m	ouvert

Nom	Communes concernées	Délimitation du tronçon		Catégorie	Largeur des secteurs affectés par le bruit	Type de tissu
A16	ROGY FRANSURES BOSQUEL LOEUILLY NAMPTY PLACHY BUYON HEBECOURT VERS SUR SELLE SALEUX SALOUEL PONT DE METZ SAVEUSE AMIENS DREUIL LES AMIENS	limite Oise	Amiens	1	300 m	ouvert
	ARGOEUVES SAINT SAUVEUR SAINT VAAST EN CHAUSSEE VIGNACOURT BETTENCOURT SAINT OUVEN FLIXECOURT VILLE LE MARCLET MOUFLERS L'ETOILE BOUCHON VILLERS SOUS AILLY LONG AILLY LE HAUT CLOCHER COCQUEREL FRANCIERES PONT REMY BELLANCOURT EAUCOURT SUR SOMME EPAGNE EPAGNETTE VAUCHELLES LES QUESNOY CAOURS DRUCAT ABBEVILLE	Amiens	Abbeville	1	300 m	ouvert
	GRAND LAVIERS PORT LE GRAND SAILLY FLIBEAUCOURT NOYELLES SUR MER PONTHOILE NOUVION FOREST MONTIERS BERNAY EN PONTTHIEU ARRY VERCOURT VILLERS SUR AUTHIE VRON NAMPONT	Abbeville	limite Pas-de-Calais	1	300 m	ouvert

Nom	Communes concernées	Délimitation du tronçon		Catégorie	Largeur des secteurs affectés par le bruit	Type de tissu
A2	SAILLY SAILLISEL	A1	limite Pas-de-Calais	1	300 m	ouvert

Nom	Communes concernées	Délimitation du tronçon		Catégorie	Largeur des secteurs affectés par le bruit	Type de tissu
A26	RONSSOY	limite département	limite département	1	300 m	ouvert

Nom	Communes concernées	Délimitation du tronçon	Catégorie	Largeur des secteurs affectés par le bruit	Type de tissu
A28	ABBEVILLE GRAND LAVIERS CAMBRON YONVAL MOYENNEVILLE HUCHENNEVILLE BEHEN HUPPY GREBAULT-MESNIL TOURS EN VIMEU SAINT MAXENT MARTAINNEVILLE VISMES-AU-VAL LE TRANSLAY BOUILLANCOURT-EN-SERY BOUTTENCOURT	entre A16 et Blangy	2	250 m	ouvert

Nom	Communes concernées	Délimitation du tronçon		Catégorie	Largeur des secteurs affectés par le bruit	Type de tissu
A29	HORNOY LE BOURG LAFRESGUIMONT SAINT MARTIN VRAIGNES LES HORNOY THIEULLOY L'ABBAYE GAUVILLE MORVILLERS SAINT SATURNIN OFFIGNIES BETTEMBOS CROIXRAULT FRICAMPS BUSSY LES POIX COURCELLES-SOUS-MOYENCOURT MOYENCOURT LES POIX FRESNOY AU VAL QUEVAUVILLERS REVELLES PISSY FLUY CLAIRY SAULCHOIX GUIGNEMICOURT CREUSE NAMPS MAISNIL PONT DE METZ SALOUEL SALEUX VERS SUR SELLE	limite Seine-Maritime	Amiens	2	250 m	ouvert

Nom	Communes concernées	Délimitation du tronçon		Catégorie	Largeur des secteurs affectés par le bruit	Type de tissu
A29	DURY SAINT FUSCIEN AMIENS LONGUEAU CAGNY BOVES GLISY BLANGY TRONVILLE GENTELLES CACHY VILLERS BRETONNEUX MARCELCAVE LAMOTTE WARFUSEE WIENCOURT L'EQUIPEE HANGARD BAYONVILLERS GUILLAUCOURT HARBONNIERES FRAMERVILLE -RAINECOURT VAUVILLERS HERLEVILLE VERMANDOVILLERS FOUCAUCOURT EN SANTERRE SOYENCOURT ABLAINCOURT PRESOIR	Amiens	A1	2	250 m	ouvert
	ESTREES DENIECOURT FRESNES MAZANCOURT MARCHELEPOT MISERY LICOURT CIZANCOURT SAINT CHRIST BRIOST FALVY ENNEMAIN ATHIES CROIX MOLIGNEAUX QUIVIERES MONCHY LAGACHE TERTRY	A1	limite Aisne	2	250 m	ouvert

Département de la Somme - Routes Nationales

Nom	Communes concernées	Délimitation du tronçon		Catégorie	Largeur des secteurs affectés par le bruit	Type de tissu
		PR début	PR fin			
N1	FRANSURES	0+0	3+247	3	100 m	ouvert
	LAWARDE MAUGER	(limite 60)				
	L'HORTOY					
	FLERS/NOYE	3+247	4+260	4	30 m	ouvert
	ESSERTAUX	4+260	9+383	3	100 m	ouvert
	ORESMAUX	(D920)				
	SAINT SAUFLIEU	9+383	10+487	4	30 m	ouvert
		10+487	12+254	3	100 m	ouvert
	HEBECOURT	12+254	13+428	4	30 m	ouvert
		13+428	16+122	3	100 m	ouvert
	DURY	16+122	17+940	4	30 m	ouvert
		17+940	19+110	3	100 m	ouvert
	AMIENS	19+110	31+644 (D412)	voir classement d'Amiens		
	ARGOEUVES	31+644 (D412)	46+468	3	100 m	ouvert
	SAINT SAUVEUR					
	LA CHAUSSEE					
	TIRANCOURT					
	SAINT VAAST EN					
	CHAUSSEE					
	BELLOY SUR SOMME					
	YZEUX					
	BOURDON					
	FLIXECOURT	46+468	48+797	3	100 m	Rue en U
	L'ETOILE	48+797	57+358	3	100 m	ouvert
	MOUFLERS					
	VAUCHELLES LES					
	DOMART					
	VILLERS SOUS AILLY					
	AILLY LE HAUT CLOCHER	57+358	57+565	4	30 m	ouvert
	FRANCIERES	57+565	63+443	3	100 m	ouvert
	BUIGNY L'ABBE					
	BELLANCOURT	63+443	63+813	4	30 m	ouvert
	PONT REMY	63+813	67+513	3	100 m	ouvert
	VAUCHELLES LES					
	QUESNOY					
	ABBEVILLE	67+513	71+1005	4	30 m	ouvert
	BUIGNY SAINT MACLOU	71+1005	88+365	3	100 m	ouvert
	HAUTVILLERS OUVILLE					
	LE TITRE					
	NOUVION					
	FOREST MONTIERS					
	BERNAY EN PONTHEU	88+365	89+76	4	30 m	ouvert
	ARRY	89+76	93+401	3	100 m	ouvert
	REGNIERE ECLUSE					
	VRON	93+401	94+407	4	30 m	ouvert
		94+407	95+100	3	100 m	ouvert
	NAMPONT	95+100	98+711	4	30 m	ouvert
		98+711	98+861	3	100 m	ouvert

Nom	Communes concernées	Délimitation du tronçon		Catégorie	Largeur des secteurs affectés par le bruit	Type de tissu
		PR début	PR fin			
N 17	TILLOLOY LAUCOURT ROYE CARREPUIS	0+0	11+50	3	100 m	ouvert
		11+50	12+914	Non classé		
	GRUNY CREMERY LIANCOURT-FOSSE	12+914	18+292	3	100 m	ouvert
		18+292	19+611	4	30 m	ouvert
	FONCHES-FONCHETTE PUZEAUX OMIECOURT MARCHELEPOT FRESNES-MAZANCOURT	19+611	20+321 (D337)	3	100 m	ouvert
		20+321	31+326	non classé		
	VILLERS CARBONNEL ETERPIGNY BARLEUX PERONNE PERONNE PERONNE PERONNE PERONNE	31+326	31+594	4	30 m	ouvert
		31+594	35+345	3	100 m	ouvert
		35+345	36+340	4	30 m	ouvert
		36+340	39+404	3	100 m	ouvert
		39+404	39+841	4	30 m	ouvert
		39+841	41+592	3	100 m	ouvert
		41+592	51+735	non classé		

Nom	Communes concernées	Délimitation du tronçon		Catégorie	Largeur des secteurs affectés par le bruit	Type de tissu
		PR début	PR fin			
N25	LONGUEAU GLISY CAMON RIVERY AMIENS POULAINVILLE BERTANGLES VILLERS - BOCAGE TALMAS LA VICOgne BEAUVAl DOULLENS GROUCHES LUCHUEL	0+0 (N29)	10+0 (N1)	2	250 m	ouvert
		10+0	40+1009	3	100 m	ouvert

Nom	Communes concernées	Délimitation du tronçon		Catégorie	Largeur des secteurs affectés par le bruit	Type de tissu
		PR début	PR fin			
N29	GAUVILLE MORVILLERS SAINT SATURNIN LIGNIERES- CHATELAIN CAULIERES EPLESSIER	0+0 (DDE60)	11+834 (D189)	3	100 m	ouvert
		11+834	16+559	Non classé (déviation de Poix)		
	CROIXRAULT MOYENCOURT LES POIX COURCELLES SOUS MOYENCOURT QUEVAUVILLERS REVELLES CLAIRY SAULCHOIX VERS SUR SELLE SALOUEL PONT-DE-METZ	16+559	36+351 (A16)	3	100 m	ouvert
		36+351	38+297	2	250 m	Rue en U
		38+297	39+359	2	250 m	ouvert
	AMIENS LONGUEAU	39+359	45+785	voir	classement	Amiens
		45+785	47+1015	2	250 m	Rue en U
		47+1015	47+1328	2	250 m	ouvert
	GLISY BLANGY TRONVILLE CACHY AUBIGNY VILLERS-BRETONNEUX HAMELET VAIRE SOUS CORBIE LE HAMEL LAMOTTE-WARFUSEE BAYONVILLERS MORCOURT HARBONNIERES PROYART FRAMERVILLE-RAINECOURT HERLEVILLE FOUCAUCOURT EN SANTERRE SOYECOURT ESTREES DENIECOURT BELLOY EN SANTERRE BERNY EN SANTERRE VILLERS-CARBONNEL VILLERS-CARBONNEL	47+1328 (rocade)	85+374	3	100 m	ouvert
		85+374	85+774	4	30 m	ouvert
		85+774	87+649	3	100 m	ouvert
	BRIE ATHIES	87+649	88+455	4	30 m	ouvert
	ESTREES MONS VRAIGNES EN VERMANDOIS MONCHY LAGACHE TERTRY POEUILLY	88+455	100+998	3	100 m	ouvert

Nom	Communes concernées	Délimitation du tronçon		Catégorie	Largeur des secteurs affectés par le bruit	Type de tissu
		PR début	PR fin			
N235	AMIENS DREUIL LES AMIENS AILLY/SOMME BREILLY PICQUIGNY PICQUIGNY	0+0	4+69	voir	classement	Amiens
		4+69	5+902	3	100 m	rue en U
		5+902	8+247	4	30 m	ouvert
		8+247	8+653	3	100 m	ouvert
		8+653	9+357	4	30 m	ouvert
		9+357	11+64	3	100 m	ouvert
		11+64	11+930	3	100 m	rue en U
		11+930	14+370	Non classé		

Département de la Somme - routes départementales

Nom	Communes concernées	Délimitation du tronçon		Catégorie	Largeur des secteurs affectés par le bruit	Type de tissu
		PR début	PR fin			
D1	AMIENS RIVERY CAMON LAMOTTE-BREBIERE BUSSY-LES-DAOURS DAOURS AUBIGNY FOUILLOY CORBIE	0+0	2+67	Voir classement spécifique Amiens		
		2+67	2+68	3	100 m	Ouvert
		2+68	3+139	4	30 m	Ouvert
		3+139	10+715	3	100 m	Ouvert
		10+715	12+148	4	30 m	Ouvert
		12+148	14+971	3	100 m	Ouvert
		14+971	16+280	4	30 m	Ouvert
		16+280	17+932	4	30 m	Ouvert

Nom	Communes concernées	Délimitation du tronçon		Catégorie	Largeur des secteurs affectés par le bruit	Type de tissu
		PR début	PR fin			
D7	AMIENS	0+0	1+547	Voir classement spécifique Amiens		
	SAINT FUSCIEN	1+547	4+83	3	100 m	Ouvert
		4+83	4+126	4	30 m	Ouvert
		4+126	4+853	4	30 m	Ouvert
		4+853	6+303	3	100 m	Ouvert
	SAINS-EN-AMIENOIS	6+303	7+319	4	30 m	Ouvert

Nom	Communes concernées	Délimitation du tronçon		Catégorie	Largeur des secteurs affectés par le bruit	Type de tissu
		PR début	PR fin			
D8	AMIENS	0+0	0+1740	Voir classement spécifique Amiens		
	SALOUEL	0+1740	1+933	4	30 m	Ouvert
		1+933	2+594	3	100 m	Ouvert
	SALEUX	2+594	3+0	4	30 m	Ouvert

Nom	Communes concernées	Délimitation du tronçon		Catégorie	Largeur des secteurs affectés par le bruit	Type de tissu
		PR début	PR fin			
D12	AMIENS ARGOEUVES SAINT-SAUVEUR VAUX-EN -AMIENOIS ST VAAST - EN - -CHAUSSEE VIGNACOURT	0+0	1+831	5	10 m	Ouvert
		1+831	7+218	4	30 m	Ouvert
		7+218	8+329	5	10 m	Ouvert
		8+329	11+685	4	30 m	Ouvert
		11+685	12+70	5	10 m	Ouvert

Nom	Communes concernées	Délimitation du tronçon		Catégorie	Largeur des secteurs affectés par le bruit	Type de tissu
		PR début	PR fin			
D40	PORT LE GRAND GRAND LAVIERS ABBEVILLE	0+0	5+76	3	100 m	Ouvert
		5+76	5+907	4	30 m	Ouvert
		5+907	9+73	3	100 m	Ouvert
		9+73	9+709	4	30 m	Ouvert
		9+709	11+118	3	100 m	Ouvert
		11+118	12+592	4	30 m	Ouvert

Nom	Communes concernées	Délimitation du tronçon		Catégorie	Largeur des secteurs affectés par le bruit	Type de tissu
		PR début	PR fin			
D116	AMIENS CAGNY	0+0	2+804	4	30 m	Ouvert
		2+804	2+840	4	30 m	Ouvert

Nom	Communes concernées	Délimitation du tronçon		Catégorie	Largeur des secteurs affectés par le bruit	Type de tissu
		PR début	PR fin			
D191	AMIENS	0+0	4+195	5	10 m	Ouvert

Nom	Communes concernées	Délimitation du tronçon		Catégorie	Largeur des secteurs affectés par le bruit	Type de tissu
		PR début	PR fin			
D408	SALOUEL PONT-DE-METZ	0+0	0+371	4	30 m	Ouvert
		0+371	1+84	3	100 m	Ouvert

Nom	Communes concernées	Délimitation du tronçon		Catégo rie	Largeur des secteurs affectés par le bruit	Type de tissu
		PR début	PR fin			
D412	AMIENS	0+0	1+999	Voir classement spécifique Amiens		

Nom	Communes concernées	Délimitation du tronçon		Catégorie	Largeur des secteurs affectés par le bruit	Type de tissu
		PR début	PR fin			
D416	CAGNY LONGUEAU	0+0	0+425	4	30 m	Ouvert
		0+425	0+816	3	100 m	Ouvert
		0+816	1+671	4	30 m	Ouvert

Nom	Communes concernées	Délimitation du tronçon		Catégorie	Largeur des secteurs affectés par le bruit	Type de tissu
		PR début	PR fin			
D901	LIERCOURT	39+752	40+311	4	30 m	Ouvert
		40+311	40+343	3	100 m	Ouvert
	PONT-REMY	40+343	42+254	4	30 m	Ouvert
		42+254	43+225	3	100 m	Ouvert
	EAUCOURT-SUR-SOMME	43+225	43+787	4	30 m	Ouvert
		43+787	44+103	3	100 m	Ouvert
	EPAGNE-EPAGNETTE	44+103	45+213	4	30 m	Ouvert
		45+213	45+775	3	100 m	Ouvert
	EPAGNE-EPAGNETTE	45+775	46+642	4	30 m	Ouvert
		46+642	46+678	3	100 m	Ouvert
	ABBEVILLE					

Nom	Communes concernées	Délimitation du tronçon		Catégorie	Largeur des secteurs affectés par le bruit	Type de tissu
		PR début	PR fin			
D925	OUST MAREST SAINT QUENTIN LAMOTTE MENESLIES YZENGREMER WOINCOURT FRIVILLE ESCARBOTIN FRESSENNEVILLE NIBAS	0+0	11+406	3	100 m	Ouvert
	VALINES	11+406	12+643	4	30 m	Ouvert
	FRANLEU CHEPY	12+643	18+944	3	100 m	Ouvert
	ACHEUX EN VIMEU MIANNAY	18+944	19+913	4	30 m	Ouvert
		19+913	23+660	3	100 m	Ouvert
	CAMBRON	23+660	24+220	4	30 m	Ouvert
		24+220	25+583	3	100 m	Ouvert
	ABBEVILLE	25+583	28+685	4	30 m	Ouvert
	CAOURS VAUCHELLES LES QUESNOY NEUFMOULIN	28+685	34+598	3	100 m	Ouvert
	SAINT-RIQUIER	34+598	35+520	4	30 m	Ouvert
	HEM HARDINVAL	64+533	65+913	3	100 m	Ouvert
	DOULLENS	65+913	68+229	4	30 m	Ouvert

Nom	Communes concernées	Délimitation du tronçon		Catégorie	Largeur des secteurs affectés par le bruit	Type de tissu
		PR début	PR fin			
D928	BRAILLY- CORNEHOTTE LE BOISLE	39+788	45+553	3	100 m	Ouvert
		45+553	46+822	4	30 m	Ouvert
		46+822	DDE 62	3	100 m	Ouvert

Nom	Communes concernées	Délimitation du tronçon		Catégorie	Largeur des secteurs affectés par le bruit	Type de tissu
		PR début	PR fin			
D929	AMIENS	0+0	0+195	voir classement spécifique d'Amiens (Avenue de la Défense Passive)		
		0+195	0+196			
	RIVERY	0+196	1+604			
	CAMON	1+604	10+148	3	100 m	Ouvert
	ALLONVILLE					
	QUERRIEU					
	PONT-NOYELLES					
	PONT-NOYELLES	10+148	10+246	4	30 m	Ouvert
		10+246	12+746	3	100 m	Ouvert
	LAHOUSOYE	12+746	13+345	4	30 m	Ouvert
	FRANVILLERS	13+345	29+625	3	100 m	Ouvert
	BONNAY					
	HEILLY					
	RIBEMONT-SUR-ANCRE					
	BUIRE-SUR-L'ANCRE					
	DERNANCOURT					
MILLENCOURT						
ALBERT						
MEAULTE						
OVILLERS LA BOISSELLE	29+625	30+579	4	30 m	Ouvert	
	30+579	32+918	3	100 m	Ouvert	
POZIERES	32+918	34+57	4	30 m	Ouvert	
COURCELETTE	34+57	35+887	3	100 m	Ouvert	

Nom	Communes concernées	Délimitation du tronçon		Catégorie	Largeur des secteurs affectés par le bruit	Type de tissu
		PR début	PR fin			
D930	LAUCOURT	21+801	26+220	3	100 m	Ouvert
	CARREPUIS					
	CHAMPIEN					
	MARCHE-ALLOUARDE					
	RETHONVILLERS	26+220	26+796	4	30 m	Ouvert
	BILLANCOURT	26+796	38+368	3	100 m	Ouvert
	HERLY					
	NESLE					
	MESNIL-SAINT NICAISE					
	ROUY-LE-PETIT					
	LANGUEVOISIN QUIQUERY					
	HOMBLEUX	38+368	39+665	4	30 m	Ouvert
		39+665	43+416	3	100 m	Ouvert
	EPPEVILLE	43+416	45+308	4	30 m	Ouvert
	HAM	45+308	45+319	3	100 m	Ouvert
	HAM	45+319	47+625	4	30 m	Ouvert
		47+625	48+946	3	100 m	Ouvert

Nom	Communes concernées	Délimitation du tronçon		Catégorie	Largeur des secteurs affectés par le bruit	Type de tissu
		PR début	PR fin			
D933	AMIENS	0+0	4+749	voir classement spécifique d'Amiens		
	POULAINVILLE BERTANGLES	4+749	6+344	4	30 m	Ouvert

Nom	Communes concernées	Délimitation du tronçon		Catégorie	Largeur des secteurs affectés par le bruit	Type de tissu
		PR début	PR fin			
D934	ROIGLISE CARREPUIS ROYE GOYENCOURT VILLERS LES ROYE DAMERY PARVILLERS-LE-QUESNOY BOUCHOIR BOUCHOIR FOLIES ARVILLERS LE QUESNEL HANGEST EN SANTERRE FRESNOY-EN-CHAUSSEE BEAUCOURT-EN-SANTERRE MEZIERES EN SANTERRE VILLERS-AUX-ERABLES DEMUIN DOMART-SUR-LA-LUCE THENNES BERTEAUCOURT-LES-THENNES GENTELLES THEZY-GLIMONT BOVES	0+0	1+413	3	100 m	Ouvert
		1+413	2+595	4	30 m	Ouvert
		2+595	17+687	3	100 m	Ouvert
		17+687	18+211	4	30 m	Ouvert
		18+211	43+248	3	100 m	Ouvert
D934 G	LONGUEAU	42+1369	42+1656	3	100 m	Ouvert

Nom	Communes concernées	Délimitation du tronçon		Catégorie	Largeur des secteurs affectés par le bruit	Type de tissu
		PR début	PR fin			
D935	BOVES LONGUEAU	37+960	38+905	4	30 m	Ouvert
		38+905	41+304	3	100 m	Ouvert
		41+304	41+541	4	30 m	Ouvert

Nom	Communes concernées	Délimitation du tronçon		Catégorie	Largeur des secteurs affectés par le bruit	Type de tissu
		PR début	PR fin			
D937	PERONNE	23+241	26+219	3	100 m	Ouvert
		26+219	26+312	4	30 m	Ouvert

Nom	Communes concernées	Délimitation du tronçon		Catégorie	Largeur des secteurs affectés par le bruit	Type de tissu
		PR début	PR fin			
D940	SAINT VALERY/SOMME BOISMONT NOYELLES-SUR-MER PONTHOILE FAVIERES LE CROTOY RUE QUEND	21+641	32+581	3	100 m	Ouvert
		37+508	45+1	3	100 m	Ouvert

Nom	Communes concernées	Délimitation du tronçon		Catégorie	Largeur des secteurs affectés par le bruit	Type de tissu
		PR début	PR fin			
D1015	GAMACHES BEAUCHAMPS BOUVAINCOURT-SUR-BRESLE OUST-MAREST MERS-LES-BAINS	32+1056	45+973	4	30 m	Ouvert

Département de la Somme - voies ferrées SNCF

Ligne	Segment	Communes concernées	Délimitation du tronçon		Catégorie	Largeur des secteurs affectés par le bruit	Type de tissu
			km début	km fin			
n°272000	n°2017 GANNES BOVES	FOLLEVILLE LA FALOISE CHIRMONT CHAUSSOY EPAGNY AILLY SUR NOYE REMIENCOURT DOMMARTIN FOUECAMP BOVES	99.72	122	1	300 m	ouvert

Ligne	Segment	Communes concernées	Délimitation du tronçon		Catégorie	Largeur des secteurs affectés par le bruit	Type de tissu
			km début	km fin			
n°272000	n°2018 BOVES LONGUEAU	BOVES LONGUEAU	122	125.9	1	300 m	ouvert

Ligne	Segment	Communes concernées	Délimitation du tronçon		Catégorie	Largeur des secteurs affectés par le bruit	Type de tissu
			km début	km fin			
n°272000	n°2022 LAMOTTE- BREBIERES ALBERT	LAMOTTE- BREBIERE VECQUEMONT DAOURS AUBIGNY CORBIE MERICOURT L'ABBE HEILLY RIBEMONT-SUR- ANCRE BUIRE-SUR-ANCRE DERNANCOURT ALBERT	131	155.1	1	300 m	ouvert

Ligne	Segment	Communes concernées	Délimitation du tronçon		Catégorie	Largeur des secteurs affectés par le bruit	Type de tissu
			km début	km fin			
n°272000	n°2026 ALBERT ACHIET	ALBERT AVELUY MESNIL- MARTINSART BEAUMONT-HAMEL BEAUCOURT-SUR- ANCRE GRANDCOURT MIRAUMONT IRLES	155	173.9	1	300 m	ouvert

Ligne	Segment	Communes concernées	Délimitation du tronçon		Catégorie	Largeur des secteurs affectés par le bruit	Type de tissu
			km début	km fin			
n°311000	n°2061 AMIENS ST ROCH	AMIENS	131	132.6	1	300 m	ouvert

Ligne	Segment	Communes concernées	Délimitation du tronçon		Catégorie	Largeur des secteurs affectés par le bruit	Type de tissu
			km début	km fin			
n°272000	n°2901 LONGUEAU LAMOTTE- BREBIERE	BOVES LONGUEAU GLISY LAMOTTE- BREBIERE	126	131.1	1	300 m	ouvert

Ligne	Segment	Communes concernées	Délimitation du tronçon		Catégorie	Largeur des secteurs affectés par le bruit	Type de tissu
			km début	km fin			
n°311000	n°2902 LONGUEAU AMIENS	LONGUEAU AMIENS	126	130.6	1	300 m	ouvert

Ligne	Segment	Communes concernées	Délimitation du tronçon		Catégorie	Largeur des secteurs affectés par le bruit	Type de tissu
			km début	km fin			
n°261000	n°2903 AMIENS LAMOTTE- BREBIERE	AMIENS LONGUEAU GLISY	0	5.3	2	250 m	ouvert

Ligne	Segment	Communes concernées	Délimitation du tronçon		Catégorie	Largeur des secteurs affectés par le bruit	Type de tissu
			km début	km fin			
n°311000	n°2062 ST ROCH ABBEVILLE	AMIENS DREUIL-LES-AMIENS AILLY-SUR-SOMME BREILLY PICQUIGNY SAINT-PIERRE-A-GOUY CROUY-SAINT - PIERRE HANGEST-SUR-SOMME CONDE-FOLIE LONGPRE-LES-CORPS-SAINTS LONG FONTAINE-SUR-SOMME LIERCOURT PONT-REMY EAUCOURT-SUR-SOMME MAREUIL CAUBERT EPAGNE-EPAGNETTE ABBEVILLE	133	175	2	250 m	ouvert

Ligne	Segment	Communes concernées	Délimitation du tronçon		Catégorie	Largeur des secteurs affectés par le bruit	Type de tissu
			km début	km fin			
n°311000	n°2063 ABBEVILLE CONCHIL LE TEMPLE	ABBEVILLE GRANDLAVIERS PORT LE GRAND NOYELLES SUR MER PONTHOILE FAVIERES RUE QUEND VILLERS SUR AUTHIE	175.4	206.1	2	250 m	ouvert

Ligne	Segment	Communes concernées	Délimitation du tronçon	Cat égo rie	Largeur des secteurs affectés par le bruit	Type de tissu
n°LGV	n°2402 Vémars Racc.LN à limite région Nord	LESBOEUFs SAILLY SAILLISEL COMBLES MAUREPAS CLERY SUR SOMME HEM MONACU FEUILLERES HERBECOURT FLAUCOURT ASSEVILLERS ESTREES DENIECOURT ABLAINCOURT PRESOIR CHAULNES PUZEAUX PUNCHY HALLU HATTENCOURT FRESNOY LES ROYE GOYENCOURT ROYE SAINT MARD LAUCOURT BEUVRAIGNES TILLOLOY	Traversée de la Somme	1	300 m	ouvert

ARTICLE 3 - Les bâtiments à construire dans les secteurs affectés par le bruit mentionnés à l'article 2 doivent présenter un isolement acoustique minimum contre les bruits extérieurs conformément aux décrets 95-20 et 95-21 susvisés.

Pour les bâtiments d'habitation, l'isolement acoustique minimum est déterminé selon les articles 5 à 9 de l'arrêté du 30 mai 1996 susvisé.

Pour les bâtiments d'enseignement, l'isolement acoustique minimum est déterminé selon les articles 5 et 8 de l'arrêté du 9 janvier 1995 susvisé.

ARTICLE 4 - Le présent arrêté fait l'objet d'une mention au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département, ainsi que dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département.

ARTICLE 5 - Les communes intéressées par le présent arrêté sont :

■ ABBEVILLE	■ BOISMONT
■ ABLAINCOURT PRESSEIR	■ BONNAY
■ ACHEUX EN VIMEU	■ BOSQUEL
■ AILLY LE HAUT CLOCHER	■ BOUCHOIR
■ AILLY SUR NOYE	■ BOUCHON
■ AILLY SUR SOMME	■ BOUILLANCOURT EN SERY
■ ALBERT	■ BOURDON
■ ALLONVILLE	■ BOUTTENCOURT
■ AMIENS	■ BOUVAINCOURT SUR BRESLE
■ ARGOEUVES	■ BOVES
■ ARRY	■ BRAILLY CORNEHOTTE
■ ARVILLERS	■ BREILLY
■ ASSEVILLERS	■ BRIE
■ ATHIES	■ BUIGNY L'ABBE
■ AUBIGNY	■ BUIGNY SAINT MACLOU
■ AVELUY	■ BUIRE SUR L'ANCRE
■ BARLEUX	■ BUSSY LES DAOURS
■ BAYONVILLERS	■ BUSSY LES POIX
■ BEAUCHAMPS	■ CACHY
■ BEAUCOURT EN SANTERRE	■ CAGNY
■ BEAUCOURT SUR L'ANCRE	■ CAMBRON
■ BEAUMONT HAMEL	■ CAMON (et PETIT CAMON)
■ BEAUVAL	■ CAOURS
■ BEHEN	■ CARREPUIS
■ BELLANCOURT	■ CAULIERES
■ BELLOY EN SANTERRE	■ CHAMPIEN
■ BELLOY SUR SOMME	■ CHAULNES
■ BERNAY EN PONTIEU	■ CHAUSSOY EPAGNY
■ BERNY EN SANTERRE	■ CHEPY
■ BERTANGLES	■ CHIRMONT
■ BERTEAUCOURT LES THENNES	■ CIZANCOURT
■ BETTEMBOS	■ CLAIRY SAULCHOIX
■ BETTENCOURT SAINT OUEIN	■ CLERY SUR SOMME
■ BEUVRAIGNES	■ COCQUEREL
■ BILLANCOURT	■ COMBLES
■ BLANGY TRONVILLE	■ CONDE FOLIE

- CORBIE
- COURCELETTE
- COURCELLES SOUS MOYENCOURT
- CROIX MOLIGNEAUX
- CREMERY
- CREUSE
- CROIXRAULT
- CROUY SAINT PIERRE
- DAMERY
- DAOURS
- DEMUIN
- DERNANCOURT
- DOMART SUR LA LUCE
- DOMMARTIN
- DOULLENS
- DREUIL LES AMIENS
- DRUCAT
- DURY
- EAUCOURT SUR SOMME
- ENNEMAIN
- EPAGNE EPAGNETTE
- EPLESSIER
- EPPEVILLE
- ESSERTEAUX
- ESTREES DENIECOURT
- ESTREES MONS
- ETERPIGNY
- FALVY
- FAVIERES
- FEUILLERES
- FLAUCOURT
- FLERS SUR NOYE
- FLIXECOURT
- FLUY
- FOLIES
- FOLLEVILLE
- FONCHES FONCHETTES
- FONTAINE SUR SOMME
- FOREST MONTIERS
- FOUCAUCOURT EN SANTERRE
- FOUECAMPS
- FOUILLOY
- FRAMERVILLE RAINECOURT
- FRANCIERES
- FRANLEU
- FRANSURES
- FRANVILLERS
- FRESNES MAZANCOURT
- FRESNOY AU VAL
- FRESNOY EN CHAUSSEE
- FRESNOY LES ROYE
- FRESSENNEVILLE
- FRICAMPS
- FRIVILLE - ESCARBOTIN
- GAMACHES
- GAUVILLE
- GENTELLES

- GLISY
- GOYENCOURT
- GRANDCOURT
- GRAND LAVIERS
- GREBAULT MESNIL
- GROUCHES LUCHUEL
- GRUNY
- GUIGNEMICOURT
- GUILLAUCOURT
- HALLU
- HAM
- HAMELET
- HANGARD
- HANGEST EN SANTERRE
- HANGEST SUR SOMME
- HARBONNIERES
- HATTENCOURT
- HAUVILLERS OUVILLE
- HEBECOURT
- HEILLY
- HEM HARDINVAL
- HEM MONACU
- HERBECOURT
- HERLEVILLE
- HERLY
- HOMBLEUX
- HORNOY LE BOURG
- HUCHENNEVILLE
- HUPPY
- HYENCOURT LE GRAND
- IRLES
- LA CHAUSSEE TIRANCOURT
- LA FALOISE
- LAFRESGUIMONT SAINT MARTIN
- LAHOUSOYE
- LAMOTTE BREBIERE
- LAMOTTE WARFUSEE
- LANGUEVOISIN QUIQUERY
- LAUCOURT
- LA VICOGNE
- LAWARDE MAUGER L'HORTOY
- LE CROTOY
- LE HAMEL
- LE QUESNEL
- LES BOEUFs
- LE TITRE
- L'ETOILE
- LE TRANSLAY
- LIANCOURT FOSSE
- LICOURT
- LIERCOURT
- LIGNIERES CHATELAIN
- LOEUILLY
- LONG
- LONGPRE LES CORPS SAINTS
- LONGUEAU
- MARCELCAVE

- MARCHE ALLOUARDE
- MARCHELEPOT
- MAREUIL CAUBERT
- MARTAINNEVILLE
- MAUREPAS
- MEAULTE
- MENESLIES
- MESNIL MARTINSART
- MESNIL SAINT NICAISE
- MERICOURT L ABBE
- MERS LES BAINS
- MEZIERES EN SANTERRE
- MIANNAY
- MILLENCOURT
- MIRAUMONT
- MISERY
- MONCHAUX
- MONCHY LAGACHE
- MORCOURT
- MORVILLERS SAINT SATURNIN
- MOUFLERS
- MOYENCOURT LES POIX
- MOYENNEVILLE
- NAMPONT
- NAMPS - MAISNIL
- NAMPTY
- NESLE
- NEUFMOULIN
- NIBAS
- NOUVION
- NOYELLES SUR MER
- OFFIGNIES
- OMIECOURT
- ORESMAUX
- OUST MAREST
- OVILLERS LA BOISSELLE
- PARVILLERS LE QUESNOY
- PERONNE
- PICQUIGNY
- PISSY
- PLACHY BUYON
- POEUILLY
- PONT DE METZ
- PONT NOYELLES
- PONTHOILE
- PONT REMY
- PORT LE GRAND
- POULAINVILLE
- POZIERES
- PROYART
- PUNCHY
- PUZEAUX
- QUEND
- QUERRIEU
- QUEVAUVILLERS
- QUIVIERES
- REGNIERE ECLUSE

- REMIENCOURT
- RETHONVILLERS
- REVELLES
- RIBEMONT SUR ANCRE
- RIVERY
- ROGY
- ROIGLISE
- RONSSOY
- ROUY LE PETIT
- ROYE
- RUE
- SAILLY FLIBEAUCOURT
- SAILLY SAILLISEL
- SAINS EN AMIENOIS
- SAINT CHRIST BRIOST
- SAINT FUSCIEN
- SAINT MARD
- SAINT MAXENT
- SAINT PIERRE A GOUY
- SAINT QUENTIN LAMOTTE
- SAINT RIQUIER
- SAINT SAUFLIEU
- SAINT SAUVEUR
- SAINT VAAST EN CHAUSSEE
- SAINT VALERY SUR SOMME
- SALEUX
- SALOUEL
- SAVEUSE
- SOYECOURT
- TALMAS
- TERTRY
- TILLOLOY
- THENNES
- THEZY GLIMONT
- THIEUILLOY L'ABBAYE
- TOURS EN VIMEU
- VAIRE SOUS CORBIE
- VALINES
- VAUCHELLES LES DOMART
- VAUCHELLES LES QUESNOY
- VAUVILLERS
- VAUX EN AMIENOIS
- VECQUEMONT
- VERCOURT
- VERMANDOVILLERS
- VERS SUR SELLE
- VIGNACOURT
- VILLE LE MARCLET
- VILLERS AUX ERABLES
- VILLERS BOCAGE
- VILLERS BRETONNEUX
- VILLERS CARBONNEL
- VILLERS LES ROYE
- VILLERS SOUS AILLY
- VILLERS SUR AUTHIE
- VISMES AU VAL
- VRAIGNE EN VERMANDOIS

■ VRAIGNES LES HORNOY
■ VRON
■ WIENCOURT L'EQUIPEE
■ WOINCOURT

■ YONVAL
■ YZENGREMER
■ YZEUX

ARTICLE 6 - Une copie du présent arrêté doit être affichée à la mairie des communes concernées visées à l'article 5 pendant un mois au minimum.

ARTICLE 7 - Le présent arrêté doit être annexé par Monsieur le maire des communes concernées visées à l'article 5 au plan d'occupation des sols.

Les secteurs affectés par le bruit définis à l'article 2 doivent être reportés par Monsieur le maire des communes concernées visées à l'article 5 dans les documents graphiques du plan d'occupation des sols.

ARTICLE 8 - Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le maire des communes concernées visées à l'article 5
- Monsieur le Directeur Départemental de l'Equipement
- Messieurs les sous-préfets

ARTICLE 9 - monsieur le secrétaire général de la préfecture, Messieurs les sous-préfets, Monsieur le maire des communes concernées visées à l'article 5, et Monsieur le Directeur Départemental de l'Equipement sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Amiens, le 29 novembre 1999

Le Préfet